

EXPLORER L'URBANISME REGLEMENTAIRE POUR REpondre AUX BESOINS ACTUELS

(Édition : Juillet.2023)

| PUBLIC VISÉ ET PRÉREQUIS | OBJECTIFS |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ◆ Tout Elu de collectivité territoriale ayant suivi la formation s'initier à l'urbanisme ou ayant des connaissances sur le sujet ◆ Absence de prérequis | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Se familiariser avec les dernières évolutions réglementaires ◆ Appréhender les différentes procédures d'évolution du PLU ◆ Découvrir les bases de l'instruction des Autorisation du Droit des Sols ◆ Limiter le risque contentieux |
| CONTENU | |
| <p>Le Plan Local d'Urbanisme</p> <p>1 / Le contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Projet d'Aménagement et de Développement Durable ◆ Orientations d'Aménagement et de Programmation ◆ Règlement <p>2 / L'impact des dernières réglementations</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Evaluation environnementale ◆ ZAN : principe, délais, formes urbaines <p>3 / Les différentes procédures d'évolution/élaboration</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Modification simplifiée, modification, révision allégée, révision générale, mise à jour ◆ Participation du public - Organisation de la concertation et de l'enquête publique ◆ Collaboration avec les Personnes Publiques Associées ◆ Les différentes étapes à respecter | <p>Les Autorisations du Droit des Sols (CU, DP, PC, PD, PA) – initiation à l'instruction</p> <p>1 / Du dépôt de dossier à la délivrance de la décision</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Champs d'application ◆ Composition d'un dossier ◆ Délais d'instruction ◆ Consultations obligatoires et facultatives ◆ Avis conformes et avis simples ◆ Forme et contenu de la décision <p>2 / Après la décision</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Retrait d'une autorisation ◆ Mise en œuvre de la décision ◆ Validité de l'autorisation ◆ Achèvement des travaux et récolement ◆ La Taxe d'aménagement nouveau format, avantages et inconvénients <p>3 / A chaque stade</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Prévenir les recours |
| DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION | MOYENS & MÉTHODES PÉDAGOGIQUES |
| <p>Durée : 1 jour soit 7h</p> <p>Dates : nous consulter</p> <p>Horaires : de 9h à 12h 30 et de 13h 30 à 17h</p> <p>Lieu : à déterminer</p> <p>Groupe : 4 à 10 stagiaires</p> | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Apports théoriques, réglementaires et juridiques ◆ La formation sera interactive et pratique avec des études de cas ◆ L'éventuel caractère confidentiel des données partagées sera préservé. ◆ Classeur pédagogique ou clé USB avec supports remis au stagiaire |
| MODALITÉS D'ÉVALUATION | QUALITÉ DU OU DES INTERVENANTS |
| <ul style="list-style-type: none"> ◆ Évaluation des acquis de la formation ◆ Questionnaire de satisfaction ◆ Questionnaire post-formation | <p>Jérôme Balland, formateur en urbanisme, chef de service urbanisme pour une collectivité</p> |